



Médecin Inspecteur de Santé publique

Les médecins Inspecteurs de Santé publique (MISP) sont des fonctionnaires de l'Etat, de catégorie A+, gérés par le ministère chargé de la santé. Ils sont amenés à exercer leurs missions en agences régionales de santé (ARS), en agence nationale ou en administration centrale.

Quelles sont les principales activités ?

La santé publique est un champ d'action qui concerne l'amélioration, la protection et la restauration de la santé des individus, non par une démarche individualisée mais par un ensemble de mesures collectives.

Les activités des MISP, relevant de prescriptions régaliennes (en lien avec le Préfet) ou non, peuvent être regroupées au sein de **4 grands groupes** :

| Conception de programme | Inspection contrôle |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Programme d'orientation Projets régionaux de santé CPOM Contrats locaux de santé Schéma d'organisation sanitaire et médico-sociale Plans d'action | <ul style="list-style-type: none"> Restructurations d'établissements de santé Dysfonctionnements signalés par des usagers Gestion des signaux et alerte Visites de conformité Labellisations Procédure de certification des établissements |
| Évaluation/conseil | Veille sanitaire |
| <ul style="list-style-type: none"> Coordination d'acteurs Évaluation de politiques publiques Animation de réseaux Ingénierie de projet Accompagnement des initiatives locales | <ul style="list-style-type: none"> Expertise médicale Etudes épidémiologiques, démographiques, statistiques Gestion de crises sanitaires Animation des réseaux de vigilance |

Pour quelle rémunération ?

De 3 000 € en début de carrière à 5 000 € en fin de carrière, auxquels s'ajoutent des primes.

Quelles sont les connaissances et compétences professionnelles nécessaires ?

Outre des connaissances générales en matière de finances publiques/gestion publique, les MISP doivent disposer de connaissances spécialisées dans les domaines suivants :

- ≡ Politique sanitaire et sociale
- ≡ Déterminants de santé
- ≡ Environnement institutionnel et administratif
- ≡ Fonctionnement et organisation des établissements médico-sociaux
- ≡ Economie de la santé
- ≡ Statistique, épidémiologie, biostatistique
- ≡ Organisation de l'offre de soin
- ≡ Santé et environnement
- ≡ Cadre légal et réglementaire de la santé publique

La maîtrise de savoirs faire transversaux et spécifiques est également indispensable, notamment en matière de conduite de projet, d'animation de réseaux, de mise en œuvre des techniques d'inspection/contrôle, de veille, d'évaluation et de définition des procédures d'alerte.

En outre, les MISP doivent détenir **une variété de compétences professionnelles** :

- Médiation
- Créativité et innovation
- Autonomie
- Travail collectif
- Initiative
- Discrétion et confidentialité
- Réactivité et adaptabilité

Les MISP doivent exercer leurs missions dans le respect des règles déontologiques.

Enfin, de par leur positionnement hiérarchique, les MISP doivent disposer de compétences managériales.

Quelles sont les conditions d'accès ?

Pour connaître l'ensemble des informations utiles relatives aux concours de recrutement dans le corps des MISP, rendez-vous sur la [fiche Concours MISP](#).